



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTANT
SUR L'INSTALLATION D'UN STAND DE
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION -
MOGANO SARL**

**DÉCISION N° AU-18-105
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Annick Voisin, 8^{ème} Maire-adjoint ;

VU la proposition de la société Mogano Sarl représentée par Monsieur Laprand, dont le siège social est situé au 4 avenue Gabrielle – 94100 Saint-Maur-des-Fossés, d'installer un stand de buvette et de petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville, samedi 19 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition dans le cadre de la manifestation organisée par la ville de Vincennes « Vincennes fête l'Europe », samedi 19 mai 2018;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société Mogano Sarl représentée par Monsieur Laprand, dont le siège social est situé au 4 avenue Gabrielle – 94100 Saint-Maur-des-Fossés, pour l'installation d'un stand de buvette et de petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville, samedi 19 mai 2018 ;

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjointe
au maire chargée des sports et
des relations internationales,

Annick VOISIN
Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180412-lmc1H5114H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2018
Date de Publication : 12/04/2018